

23.1 - JOUEUR

- a) Tout joueur inscrit à Baseball Québec qui apparaît dans plus d'un cahier d'enregistrement d'équipe sans libération est inadmissible. Exception : Pour la division Senior, les joueurs inscrits peuvent évoluer au sein de plus d'une ligue de cette division. Pour la division Senior A, les joueurs inscrits peuvent aussi évoluer, selon leur âge, à la division Junior.
- b) Tout joueur appartenant à une association et qui quitte celle-ci pour se joindre à une autre association durant la saison sans libération est suspendu de toute activité régie par Baseball Québec. Pour réintégrer les activités de Baseball Québec, il doit en faire la demande auprès de l'instance appropriée.

Révision #1

Créé 3 mars 2023 17:33:35 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:00:56 par Baseball Québec